

Swissprivacy x Jusletter

Célian Hirsch et Frédéric Erard, le 29 septembre 2025

L'équipe de Swissprivacy a le plaisir d'annoncer la nouvelle édition Jusletter spéciale « Protection des données ».

Qu'il s'agisse de neurotechnologie, d'informatique en nuage, de cyberattaques ou de doxing, la protection des données se situe à l'interface entre innovation et risque. L'édition spéciale de la Jusletter « protection des données » du 29 septembre 2025 met en lumière les évolutions actuelles et propose des réponses orientées vers la pratique, en couvrant aussi bien des questions de principe les plus actuelles que des défis concrets du quotidien des autorités, des entreprises et des particuliers.

Elle s'ouvre sur une contribution d'*Alexandre Jotterand* consacrée aux « **neurodroits** » : faut-il instituer de nouveaux droits fondamentaux pour protéger la sphère privée et l'intégrité mentale, ou convient-il plutôt de développer les garanties existantes ? Cette interrogation s'accompagne de celle de la compatibilité des évolutions technologiques – notamment la neurotechnologie et l'intelligence artificielle – avec le cadre juridique en vigueur.

La réflexion de *Sandra Husi-Stämpfli* et *Aathithjah Thanabalan* sur **l'éthique des données dans l'administration publique** s'avère tout aussi fondamentale : la transparence, l'équité et l'orientation vers le bien commun viennent compléter le droit de la protection des données et constituent un repère pour l'action administrative à l'ère numérique.

On trouvera par ailleurs plusieurs analyses à visée pratique : *Sylvain Métille* et *Marie-Laure Percassi* examinent le cadre juridique régissant l'utilisation des **solutions en nuage dans l'administration publique**, tandis que *Charlotte Beck* et *Frédéric Erard* se penchent sur le **traitement des données de santé sensibles** en cas de cessation d'activité.

Fabian Teichmann aborde les défis liés à la nouvelle **obligation de signaler les cyberattaques dans les 24 heures** prévue par la LSI, qu'il analyse en détail, situe dans son contexte dogmatique et met en relation avec les obligations existantes en matière de surveillance et de confidentialité. Son article met en évidence le changement de paradigme dans le droit de la sécurité de l'information et fournit une évaluation juridique approfondie des nouvelles normes. Elle est complétée par une analyse d'*Ursula Uttinger* et *Ron Porath* :

ces deux auteurs présentent de manière exhaustive les différentes **obligations de signalement, de la LPD aux lois cantonales sur la protection des données et au RGPD, en passant par la LSI**. Leur contribution met l'accent sur la mise en œuvre pratique et l'articulation des différents canaux de notification, offrant ainsi un aperçu précieux pour la pratique.

Enfin, ce numéro se clôt par un article de *Jutta Oberlin* et *Sarah von Hoyningen-Huene* consacré au **doxing**, qui examine les risques et les possibilités de réaction juridique à ce phénomène qui, malheureusement, prend également de l'ampleur en Suisse.

Les contributions réunies dans ce numéro Jusletter mettent clairement en évidence que le droit de la protection des données est plus que jamais un thème transversal conjuguant innovation technique, bases juridiques et évolutions sociales.

Proposition de citation : Célian HIRSCH / Frédéric ERARD, Swissprivacy x Jusletter, 29 septembre 2025 *in* www.swissprivacy.law/374

 Les articles de [swissprivacy.law](http://www.swissprivacy.law) sont publiés sous licence creative commons CC BY 4.0.